

**LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.
L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Cette formation préparatoire est organisée en trois parties : L’évaluation, La formation théorique et la formation pratique.

* **L’Évaluation préalable.**

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d’exercices interactifs sur simulateur.

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

* Connaissance de la signalisation et des règles de conduite
* Savoir s'installer au poste de conduite
* Savoir situer les organes mécaniques
* Savoir situer les organes moteurs et de transmission
* Connaître le véhicule et ses accessoires
* Connaître le tableau de bord et ses voyants
* Démarrer, S'arrêter
* Savoir tenir le volant en ligne droite
* Savoir tenir le volant sur un parcours sinueux
* Savoir utiliser ses yeux

À la suite de ces exercices, un volume d’heures prévisionnelles sera déterminé.

* **La formation théorique**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.
Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.
Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Elle est axée sur les thèmes suivants :

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers de la route
5. Réglementation générale et divers
6. Porter secours
7. Précautions nécessaires en quittant le véhicule
8. Éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
9. Équipements de sécurité des véhicules
10. Utilisation du véhicule et respect de l’environnement

Les thèmes seront traités au cours des stages encadrés par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés. L’établissement propose des entrainements réguliers, dans les mêmes conditions qu’à l’examen.

* **L’examen théorique**

La formation sera validée par l’Examen Théorique composé d’une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d’un operateur agrée moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

* **La formation pratique**

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

Les compétences en 4 étapes :

1- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

* **L’examen pratique**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

* **Le livret d'apprentissage**

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.
Dans ce livret, vous trouverez :
- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.
Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.
Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

* **Évaluation des progrès**

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences (annexe III). Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.
Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.
Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.